

**ARRETE MUNICIPAL n° 2026-0211**

**OBJET :** Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Esteban GARCIA,  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

**Nous, Maire de Saint-André-lez-Lille,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu la délibération du 7 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, un certain nombre de ses compétences ;

Considérant que, pour permettre la bonne administration communale, il convient de donner délégation à un ou plusieurs adjoints au maire ;

**ARRÊTONS**

**Article 1 - Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Esteban GARCIA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en charge :**

- **De l'état civil et de l'administration générale**, notamment de l'Etat Civil, de l'administration générale, de la gestion du cimetière, des autorisations de débits de boissons, et des autorisations délivrées aux exploitants de taxis ;
- **De la sécurité**, notamment de la gestion de la prévention des risques, de la tranquillité publique, de la Police Municipale, des relations avec la Police Nationale, de la gestion et de la coordination du CISPD, de la gestion et du suivi de la vidéo protection, de la gestion du stationnement et de la circulation, de la gestion des chiens dangereux, de la gestion des hospitalisations d'urgence, de l'habitat indigne, insalubre et de la gestion des installations sauvages sur les terrains communaux ;
- **Des affaires juridiques**, notamment des décisions d'ester en justice, de la représentation de la commune, des recours contentieux et des modes alternatifs de règlement des litiges ;



**HÔTEL DE VILLE**

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 [www.villesaintandre.fr](http://www.villesaintandre.fr)

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.*

- **De l'engagement des dépenses liées à la délégation et des documents y afférents.**

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Esteban GARCIA, délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Fatima DESCAMPS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire pour toutes les fonctions et domaines de signature mentionnés à l'article 1.

**Article 3** - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable du service de gestion comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - La présente décision ne deviendra exécutoire que lorsque les formalités d'affichage, de publication ou de notification auront été effectuées et après transmission à Monsieur le Préfet du Nord. Le présent acte sera transcrit sur le registre dans les formes habituelles.

**Article 5** - Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Saint-André-lez-Lille,

Le 9-4-2026

Le Maire

  
Cyprien RICHER